

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe
Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

Strasbourg, le 22 janvier 1991

CPL/Bur (25) 21

BUREAU DE LA CONFERENCE

RAPPORT DE LA MISSION DU CONSEIL DE L'EUROPE
D'OBSERVATION DES ELECTIONS MUNICIPALES
EN REPUBLIQUE FEDERATIVE TCHEQUE ET SLOVAQUE
(23/24 novembre 1990)

Le Président de l'Assemblée fédérale de la République fédérative tchèque et slovaque, M. Alexander Dubcek, a invité une délégation du Conseil de l'Europe à assister aux élections municipales organisées dans les républiques tchèque et slovaque les 23 et 24 novembre dernier.

Dans la mesure où les élections dans les deux républiques ont été organisées séparément, conformément à deux lois différentes et sous la responsabilité respective du Conseil national tchèque et du Conseil national slovaque, la délégation du Conseil de l'Europe s'est répartie en deux groupes, l'un basé à Prague pour l'observation des élections dans la République tchèque, l'autre à Bratislava pour les élections en République slovaque.

En conséquence, les deux groupes ont rédigé deux rapports distincts de leurs observations.

*

* *

I. RAPPORT SUR L'OBSERVATION DES ELECTIONS
DANS LA REPUBLIQUE TCHEQUE
24 novembre 1990

1. Composition du groupe

Les observateurs du Conseil de l'Europe pour les élections de la République tchèque étaient:

- M. John Morgan, premier vice-président de la CPLRE, Angleterre;
- Mme Bennett, Irlande;
- M. Zahn, Allemagne;
- M. Slungard, Norvège.

Le groupe était accompagné de M. Laurens, conseiller auprès de la Direction des affaires politiques du Conseil de l'Europe.

La délégation souhaite remercier chaleureusement le Conseil national tchèque des dispositions qu'il a prises pour le programme de leur visite, et de tous les services mis à leur disposition pour faciliter leur mission.

2. Programme de la mission

Le programme de la mission a été organisé comme suit:

- Jeudi 22 novembre dans la soirée: réunion d'information avec le Président de la Commission électorale nationale, M. Jiri Barton, et le Secrétaire de cette Commission, le Dr Milosz Slapak.

- Vendredi 23 novembre dans la matinée, réunion avec le Vice-Président du Conseil national tchèque et le Président de la Commission parlementaire pour les sciences, l'éducation et la culture, Mme Moserova.

- Samedi 24 novembre, jour des élections, visite de plusieurs bureaux de vote dans diverses parties de la République tchèque.

- Dimanche 25 novembre, réunion avec les membres de la délégation pour débattre des conclusions. Dans la soirée, M. Morgan et M. Slungard ont pris part à une émission de la télévision nationale tchèque à laquelle participait le Premier ministre. Au cours de leur visite, les membres de la mission ont eu plusieurs entretiens avec la presse locale et internationale. La visite de la délégation du Conseil de l'Europe a été mentionnée à plusieurs reprises à la télévision et dans la presse.

3. La structure des pouvoirs locaux dans la République tchèque

Le nouveau système de collectivités locales démocratiques de la République tchèque repose sur une loi du Conseil national tchèque du 4 septembre 1990 relative aux collectivités et à leur organisation. Cette loi remplace l'ancien système hérité du régime communiste et en particulier, toutes les structures, telles que les régions, disparaîtront le 1er janvier 1991.

Le système repose sur 5 766 collectivités locales, remises en place sur la base des entités qui existaient antérieurement à la période communiste. Chacune de ces 5 766 collectivités locales devraient élire un conseil municipal composé d'au moins 7 membres.

Cinq des principales villes (Prague, Pilsen, Ostrava, Brno et Ustinad-Labem) ont été découpées en un nombre variable d'arrondissements. Chaque arrondissement est organisé à la façon des communes et comporte un conseil d'arrondissement. Les élections de ces conseils ont été organisées le même jour que les élections municipales et conformément à la même loi électorale. Il était possible d'être candidat simultanément à un conseil d'arrondissement et à un conseil municipal. Toutefois, en cas d'élection aux deux postes, le candidat devait démissionner de l'un des deux, car il y a incompatibilité entre les deux fonctions. Dans ces cinq villes, les élections municipales ont été organisées au niveau des arrondissements, chacun de ces derniers élisant un certain nombre de conseillers pour composer le Conseil municipal de la ville.

Les conseils municipaux ont été élus au suffrage universel. Le maire, choisi parmi les membres du Conseil municipal, sera élu par eux. La majorité requise pour voter et être candidat aux élections était la même, à savoir 18 ans. Les conseils municipaux ont été élus pour une période de 4 ans.

Conformément à la loi de septembre 1990 relative à l'organisation des collectivités, les compétences des municipalités nouvellement élues sont de deux types différents: celles exercées de façon exclusive et celles déléguées par l'Etat. Les domaines qui relèveront exclusivement des collectivités, concernent le développement économique, social et culturel du territoire, la création et la protection d'un cadre de vie agréable et la satisfaction des besoins des citoyens de la collectivité. Parmi les exemples de compétence exclusive des collectivités figurent: l'administration des services préscolaires, des écoles élémentaires, de la protection sociale, de la santé, des communications locales, de l'éclairage, etc.

Provisoirement, les activités des municipalités seront financées par une subvention accordée au niveau national. A l'heure actuelle, les municipalités ne disposent pas de recettes fiscales locales suffisantes. Dans les deux années à venir, le Conseil national tchèque devrait adopter une loi sur les finances locales visant à assurer l'autofinancement des collectivités locales. Dans le cadre de la préparation de cette loi tchèque sur les finances locales, une coopération avec le Conseil de l'Europe serait la bienvenue.

Les maires et les membres du Conseil recevront un salaire. Celui-ci sera proportionnel aux responsabilités assumées.

4. Le régime électoral

Le régime adopté pour les élections est très proche de celui appliqué en Bavière. Il s'agit d'une combinaison des systèmes majoritaire et proportionnel. L'idée principale est de permettre aux électeurs de choisir leur candidat préféré, quels que soient la liste, le parti ou la coalition à laquelle il appartient. Ainsi, Les électeurs pouvaient voter pour des individus et/ou des listes. Ils avaient la possibilité, à l'intérieur d'une liste d'exprimer leur préférence et, par conséquent, de modifier l'ordre des candidats.

Ce système a été conçu dans le but de diminuer le rôle des partis dans les élections et, de ce point de vue, l'objectif a été atteint.

La preuve a été faite que ce régime électoral provoque des écarts très limités entre le pourcentage de voix recueillies et celui des sièges obtenus. De ce point de vue, ce régime est très respectueux de la volonté des électeurs. Mais il a pour inconvénient de rendre les opérations de comptage longues et compliquées. Les élections se sont déroulées le samedi 24 novembre et les résultats définitifs n'ont en effet été proclamés que le jeudi 29. Elles ont été organisées sous la responsabilité du Conseil national tchèque et sous le contrôle d'une commission électorale nationale composée de représentants de chacune des différentes listes présentes dans la circonscription. Les membres de la commission électorale ne pouvaient être candidats aux élections. Les candidats n'étaient pas représentés individuellement à la commission. Le Président et le Bureau de la commission avaient été choisis au voix. Des commissions électorales oragnisées de la même façon ont été mises en place à tous les niveaux et dans chaque collectivité ou bureau de vote.

5. Les candidats

Le nombre total de candidats inscrits étaient de 147 000, pour 60 000 sièges à pourvoir, soit une proportion de candidats par siège d'environ 2,5. Nombre des listes enregistrées étaient des coalitions de différents partis ou mouvements. Le Parti communiste et le Forum civique étaient présents dans plus de 60 % des circonscriptions. Le Parti populaire (chrétien démocrate) dans 43 % et quatre autres mouvements dans 10 %. Cinquante autres partis ou mouvements ont pris part aux élections. Il convient de noter que plus de 32 000 candidats (20 % du total) étaient des candidats indépendants ou figurant sur des listes de candidats indépendants, 20 % des candidats étaient des femmes, 12 % avaient moins de 30 ans et 6 % plus de 60 ans.

6. Le jour du scrutin

Le jour des élections, le groupe de la CPLRE s'est scindé en trois:

- M. Morgan a visité les bureaux de vote de Prague et de sa banlieue;
- M. Slungard et M. Zahn se sont rendus dans des bureaux de vote à Brno (Moravie) et se sont arrêtés en chemin dans un bureau de vote d'une zone rurale;
- Mme Bennett et M. Laurens sont allés à Karlovy Vary et Pilsen, ainsi que dans des zones rurales éloignées de Bohême.

Au total, la délégation s'est rendue dans environ 80 bureaux de vote de tout type: dans le centre et la banlieue de Prague, dans de grandes villes, telles que Brno et Pilsen, dans de petites villes industrielles aux alentours de Prague, dans des communes rurales de Bohême et de Moravie et dans des hameaux de la région de Karlovy Vary.

Tous les bureaux de vote visités par la délégation ont été choisis par celle-ci au dernier moment. Les membres de la délégation ont partout reçu un accueil très chaleureux de la part des commissions des bureaux de vote qui, toutes, se sont senties honorées d'avoir été choisies.

On peut dire que le groupe de bureaux de vote visités par la délégation était raisonnablement représentatif de la situation dans l'ensemble de la République.

Les bureaux de vote étaient facilement identifiables car on trouvait sur la porte de chacun d'eux deux drapeaux, l'un de la République fédérative tchèque et slovaque et l'autre de la République tchèque. Les opérations de vote se sont déroulées principalement dans les écoles ou les sièges des sections locales des anciens comités nationaux qui seront remplacés par les collectivités locales nouvellement élues.

Les électeurs avaient reçu les bulletins de vote une semaine avant les élections. Dans la plupart des cas, ils avaient rempli leur bulletin avant de se rendre au bureau de vote. Après vérification de leur inscription sur la liste électorale locale, les électeurs devaient mettre leur bulletin de vote dans une enveloppe remise sur place puis la fermer. L'utilisation de l'isoloir était obligatoire.

La délégation a noté très peu de plaintes concernant les registres électoraux établis à partir de la liste des résidents permanents. Il y avait toujours dans les bureaux de vote, une délégation relativement importante de la Commission électorale pour contrôler la régularité des opérations.

Les bureaux de vote étaient ouverts de 8 h à 20 h et il était possible pour les autorités locales de prolonger la durée des opérations de vote. Faute d'un nombre suffisant de candidats, les élections n'ont pas eu lieu dans 59 communes. De nouvelles élections devraient être organisées dans ces 59 communes à la mi-décembre.

La délégation n'a remarqué aucune présence policière à proximité des bureaux de vote.

Dans les zones rurales, l'urne se trouvait souvent dans une pièce séparée à laquelle n'avaient accès que les électeurs. Il n'était pas possible de voter par procuration ni par correspondance, mais les personnes malades incapables de se rendre au bureau de vote pouvaient demander à la Commission d'envoyer des délégués avec une urne à leur domicile ou à l'hôpital et voter sur place. La délégation a vu plusieurs de ces urnes utilisées par les malades pour déposer leur bulletin.

La campagne électorale a été très calme. A l'exception de Prague, on ne voyait aucune affiche dans les rues. La campagne dans les médias s'est limitée à des tables rondes auxquelles participaient des représentants de toutes les listes en présence. Ce phénomène tient certainement à l'insuffisance de moyens financiers de la plupart des listes. Les réunions organisées dans les zones rurales par ces différentes listes ont attiré un nombre raisonnable d'électeurs.

La délégation n'a relevé aucun problème susceptible d'influer sur la régularité et le caractère démocratique de ces élections.

7. Résultats

Le résultat le plus important de ces élections a été le taux de participation plus élevé qu'on ne l'escomptait. Le pourcentage total de votants a atteint environ 73,55 %, soit un résultat très élevé comparé à tous les autres pays d'Europe de l'Est où des élections se sont déroulées récemment, mais également à la plupart des pays d'Europe occidentale. La participation a été plus forte dans les zones rurales - très souvent plus de 90 % - qu'à Prague et dans les autres villes principales où elle n'a cependant jamais été inférieure à 60 (1). Ces résultats témoignent du grand intérêt que le peuple tchèque a porté à ces élections locales, destinées à donner une base démocratique des structures locales.

1. Pour Prague, la participation a atteint 64,32 %.

Du fait du régime électoral relativement compliqué, les résultats définitifs n'étaient pas attendus avant le jeudi 29 novembre, mais compte tenu des tendances dégagées à l'issue des premiers comptages le Forum civique a vu confirmer sa place de première force politique de la République tchèque avec 35 % des scrutins et plus de 42 % à Prague. Les candidats indépendants et les listes de candidats indépendants ont obtenu de très bons résultats et remporté plus de 27 % des sièges dans la République tchèque (encore qu'ils aient atteint des scores plus faibles à Prague et dans les villes principales). Il s'agit là d'un fait majeur, puisque ce résultat a permis à des citoyens qui n'étaient pas membres de partis ou de mouvements politiques, de prendre des responsabilités dans la vie publique de leur collectivité. Tel était l'objectif poursuivi au moment de la mise au point du régime électoral; et l'on peut dire sans crainte de démentir déclarer que cet objectif a été atteint. Le Parti communiste et le Parti populaire se trouvent quelque peu en retrait, puisqu'ils n'ont obtenu respectivement que 14,43 % et 12,14 % des sièges. Des résultats plus détaillés figurent en annexe de ce rapport.

*

*

*

En conclusion, la délégation a été très satisfaite de la façon dont les élections se sont déroulées, et peut confirmer qu'elles ont été parfaitement démocratiques, ce qui permet d'envisager de façon sereine l'avenir des collectivités locales dans la République tchèque de façon sereine. Elles constituent un pas en avant dans la démocratisation de l'ensemble du pays et une contribution appréciable à la participation future aux travaux de la CPLRE et, de façon plus générale, du Conseil de l'Europe.

A N N E X E I

Main Results / Principaux Résultats

	Czech Republic République Tchèque		Prague and major cities Prague et grandes villes	
	% votes % voix	% seats % sièges	% votes % voix	% seats % sièges
Civic Forum Forum Civique	35,57	31,72	42,44	43,09
Communist Party Parti Communiste	17,24	14,43	14,43	12,83
Popular Party Parti Populaire	11,50	12,14	7,88	8,26
Socialist Party Parti Socialiste	3,54	1,58	3,49	2,58
Social Democrat Party / Parti Social Démocratique	4,95	1,56	6,12	3,52
Farmers' Party Parti Agriculteurs	1,52	2,50	0,10	0,07
Christian Democrat Party / Parti Chrétien Démocrate	1,27	0,37	1,42	0,76
Greens / Verts	3,22	1,34	4,72	5,92
Moravian-Silesian Movement Mouvement autonomie Moravie-Silesie	4,16	2,56	5,38	5,54
Independents Indépendants	4,59	7,80	3,55	6,97
Lists of independents Listes d'indépendants	6,04	19,86	1,53	4,95

(1) Official results of the National Electoral Commission.
Résultats officiels communiqués par la Commission électorale nationale.

Repartition of elected persons by age / Répartition des élus par âge

	Czech Republic République Tchèque		Prague and major cities Prague et grandes villes
	%		%
Years / Ans			
Under 20 years / Moins de 20 ans	0,06]		0,21]
20-24	1,72]		1,64]
25-29	7,25]	-40 - 39,76 %	6,59]
30-34	12,50]		10,95]
35-39	18,23]		18,44]
40-44	22,10		20,68
45-49	15,81		19,60
50-54	10,22		10,36
55-59	7,12		7,36
60 +	5,0		4,18
Average age / Age moyen	42		43

*

*

*

Repartition of elected persons by sex / Répartition des élus par sexe

	Czech Republic République Tchèque		Prague and major cities Prague et grandes villes
	%		%
Men / Hommes	83,47		78,31
Women / Femmes	16,52		21,68

II. RAPPORT SUR L'OBSERVATION DES ELECTIONS DANS LA REPUBLIQUE SLOVAQUE

1. Composition de la délégation d'observateurs

L'invitation adressée au Conseil de l'Europe à désigner des observateurs pour les deux élections en pays tchèque et en pays slovaque ayant été envoyée le 14 novembre 1990, la délégation a été désignée très rapidement en consultation entre le Secrétariat et le Bureau en tenant compte de la nécessité de profiter d'une part de l'expérience de certains membres dans ce genre de mission et d'autre part de l'opportunité d'inviter des nouveaux membres garantissant une représentativité géographique équilibrée.

La délégation envoyée en pays slovaque était composée de :

M. Bucci, Italie
M. Pramböck, Autriche
Mme Lund, Danemark
accompagnée de M. Locatelli, Secrétaire Exécutif de la CPLRE.

2. Programme de la mission des observateurs de la CPLRE

Jeudi 22 novembre

- Début d'après midi : arrivée des membres de la délégation à Bratislava
- 16H30 : Réunion-rencontre avec les représentants de l'Association slovaque des pouvoirs locaux, suivie d'une réunion introductive au Ministère de l'Intérieur, sur les structures locales, le système électoral
- 18H30 : Dîner-débat avec le Président de la Commission nationale responsable de préparer les élections et un certain nombre de représentants des partis et mouvements politiques membres de cette Commission

Vendredi 23 novembre

- 8H30 : Rencontre avec les représentants du mouvement politique coexistence (qui n'avait pas pris part à la réunion de la veille)
- 9H30 : Réunion au Ministère de l'Intérieur pour un exposé et questions-réponses sur la procédure électorale et l'organisation des élections

- 11H00 : Rencontre au Conseil National Slovaque (CNS) avec le Président du CNS, deux Vice-Présidents du CNS, deux Présidents de Commission du CNS représentant plusieurs partis du gouvernement et de l'opposition
- 12H30 : Déjeuner au Conseil National Slovaque avec l'ensemble des personnalités rencontrées à 11h.
- 14H30 : Départ du Ministère de l'Intérieur de 3 groupes d'observateurs :
 - Mme Lund accompagnée de M. Locatelli pour visiter la région au Sud de Bratislava (régions de Dunajska Streda et Samovin)
 - M. Bucci dans la ville de Bratislava
 - M. Pramböck dans la région centrale de Slovaquie (Piestany, Trencin, Bistrice, Martin, Banska Bistrice, Hornos) jusqu'au lendemain

22H30 Retour des deux groupes à Bratislava

Samedi 24 novembre

7H30 Départ de deux groupes :

M. Bucci, accompagné de M. Locatelli, dans la zone sud-ouest de Bratislava (région de Galanta, Sala, Novi Zamky)

Mme Lund, dans la ville de Bratislava

14H00 les trois groupes ont pu assister aux opérations de dépouillement du vote dans trois bureaux électoraux différents

17H00 Retour à Bratislava

18H00 Dîner au siège de la Commission électorale nationale

Dimanche 25 novembre

11h Réunion de la délégation pour préparer les conclusions à exposer à la Conférence de presse et dans le rapport de la mission

14H Conférence de presse de la délégation du Conseil de l'Europe suivie à 15H35 de la Conférence de presse de la Commission Nationale pour les élections

Il y a lieu de remercier les autorités slovaques (gouvernement, parlement et association des pouvoirs locaux slovaques) pour les informations très détaillées données, pour l'appui logistique parfait sous forme de mise à disposition de voitures, d'interprètes et accompagnateurs. Les observateurs ont pu mener à bien leur mission dans les meilleures conditions possibles.

3. Importance des collectivités locales

Si l'on fait abstraction des élections communales tenues en 1938 et 1946, qui n'étaient pas des élections totalement libres, il s'agit en fait des premières élections libres en pays slovaque.

Les collectivités locales mises en place en pays slovaque ne sont pas identiques à celles créées en pays tchèque. Il se distingue par une structure de petites communes, 2700 pour une population d'environ 5 000 000 habitants. Parmi ces communes, 136 se sont vues reconnaître le statut de ville, dont deux grandes villes Bratislava et Kosice subdivisées en arrondissement.

Les communes slovaques (et les arrondissements aussi) sont dotées d'un exécutif dirigé par le maire, élu directement et d'un organe délibérant, le Conseil municipal, présidé par le maire.

Le Conseil municipal est responsable pour l'adoption du Budget, les opérations d'achat et vente de propriétés immobilières, la nomination des secrétaires communaux, du contrôleur financier et quelques autres fonctionnaires de direction, ainsi que de l'approbation du plan d'urbanisme. Pour travailler, il désigne des commissions composées de membres du conseil municipal et de membres extérieurs au Conseil. Ces commissions ne disposent pas d'un pouvoir de décision.

Les Adjoints au Maire chargés de dossiers particuliers sont élus par le Conseil municipal en son sein (et peuvent donc appartenir à un autre parti ou courant politique que le Maire).

Le Maire peut être obligé de se démettre si le Conseil municipal décide de se dissoudre et de provoquer de nouvelles élections. Il peut aussi être démis d'office par le Gouvernement pour cause d'actions contraires à la loi.

La loi générale sur l'autonomie locale a été adoptée ainsi qu'une série de lois spécifiques, mais les compétences des collectivités locales et les finances locales n'ont pas encore été définitivement fixées. Ainsi par exemple, au niveau des écoles, les communes ne sont compétentes que pour les bâtiments des écoles primaires et maternelles. Elles sont compétentes aussi pour les infrastructures de base (canalisation, etc.), mais ne sont pas encore assurées de recouvrer la propriété d'un patrimoine immobilier et foncier suffisant pour mener leur politique. Les bases financières reposent sur une taxe d'habitation de l'ordre de 1 couronne par m² habitable ce qui ne représente que 2 % du budget communal. L'essentiel de la dotation budgétaire est une subvention globale de l'Etat de l'ordre de 1000 couronnes par habitant (environ 170 FF). Dans les villages les habitants participent volontairement aux travaux communs et la valeur de cette participation doit constituer 20 % du coût de la construction afin de pouvoir bénéficier de subventions spécifiques de l'Etat.

L'équipement des villes et des villages-centres a été privilégié par le régime passé, alors que des "villages périphériques" sont très démunis. Certains d'entre eux, pour cette raison, ont décidé de devenir une commune à part entière, ce qui explique que le nombre des communes s'est accru ces derniers mois.

4. Le système d'élection et la procédure de vote

Le système de vote, la composition des commissions électorales, la procédure de vote sont certainement un élément important pour juger le caractère libre et démocratique d'une élection.

Le système de vote utilisé en pays slovaque est différent de celui adopté en pays tchèque, car il est basé sur le choix personnel du candidat et non sur une liste, pas seulement pour l'élection du Maire, mais aussi pour l'élection du Conseil municipal. Le choix de ce système "personnalisé" est dû selon le Vice-Ministre de l'Intérieur à la structure des partis, encore faiblement structurés et guère organisés au plan local, sauf dans certaines villes.

L'élection tant du Maire que des Conseillers municipaux se fait à la majorité simple, sur un seul tour de scrutin. Il y a lieu de préciser que les conseillers municipaux sont élus par circonscription électorale "plurisièges". En général il s'agissait d'élire par circonscription entre 5 et 12 Conseillers municipaux. Le gouvernement avait envisagé dans un premier temps de fixer la majorité nécessaire à 50 % du nombre des votants et sur une participation minimale de 50 % des inscrits sur la liste électorale. Ce projet a ensuite été abandonné, selon le Vice-Ministre de l'Intérieur, du fait de l'expérience négative des élections locales hongroises. On peut également préciser que le groupe d'experts du Conseil de l'Europe envoyé à Bratislava avait exprimé quelques doutes sur l'équité d'un tel système dans un pays ayant des problèmes de minorités linguistiques. Ce projet a donc été effectivement changé.

En général, tous les partis, à une exception près, se sont déclarés en accord avec le système électoral finalement choisi, le trouvant équitable tant pour les partis que pour les candidats indépendants. Certains d'entre eux (les Verts et le Parti National Slovaque) se sont uniquement plaints que les délais pour la préparation des élections étaient courts, ce qui a été admis par le Représentant du Ministre de l'Intérieur et s'explique par le retard avec lequel le projet de loi est sorti de la procédure parlementaire.

Le seul parti ayant exprimé des réserves sur le système électoral est le "mouvement politique coexistence", présent surtout dans les régions d'expression hongroise. Ce mouvement aurait préféré un système proportionnel susceptible de permettre à toutes les petites minorités, qu'elles soient slovaques dans les zones à forte majorité hongroise ou vice-versa de se faire représenter dans les Conseils municipaux. Le groupe des observateurs, tout en reconnaissant qu'un système proportionnel aurait peut être mieux pu répondre à ces problèmes spécifiques, en a quand même conclu que le système choisi est équitable pour tous les partis et les minorités, présentant pour les uns et les autres les mêmes avantages et les mêmes inconvénients.

Sur la présence des candidats indépendants les partis ont estimé que c'était une bonne chose en générale, même si certains d'entre eux - en particulier le parti communiste - auraient préféré un scrutin de listes dans les villes, où les individus sont moins connus. Après la visite des bureaux électoraux et les entrevues effectuées, le groupe d'observateurs a pu vérifier que cette remarque avait en effet quelques fondements s'agissant du vote à Bratislava. Par contre dans des petites villes et villages les électeurs semblaient bien s'accommoder du système de vote personnalisé.

Les électeurs étaient donc appelés à élire :

- les maires des villes et des communes
- les conseils municipaux des villes et des communes
- les maires et conseils d'arrondissement à Bratislava et Kosice (dans ces deux villes les électeurs avaient donc quatre bulletins de vote à déposer).

Les ayant-droit au vote étaient tous les citoyens âgés de 18 ans. Etaient éligibles tous les citoyens âgés de 18 ans et n'étant pas frappés de suspension de droits civiques ou de tutelle. Pour les maires des villes l'âge minimum d'éligibilité est de 25 ans. Les listes électorales ont été affichées dans toutes les communes afin de permettre aux citoyens de les vérifier et le cas échéant de faire un recours.

Le dépôt des candidatures pouvait se faire soit par les partis soit par des indépendants et nécessitait 50 signatures pour les communes de moins de 2000 habitants et 100 signatures pour les communes de plus de 2000 habitants. Les candidats étaient tenus de préciser leurs nom, âge, adresse, profession et de manière facultative leur appartenance politique (ou leur appartenance à une coalition locale). Ils étaient habilités à se retirer jusqu'à 3 jours avant l'ouverture du scrutin (ce qui a toujours été signalé à l'entrée des bureaux de vote). La liste des candidats était donc reproduite sur deux bulletins séparés (élection du maire et élection du conseil municipal) et par ordre alphabétique selon une numérotation progressive.

Les électeurs pouvaient exprimer leur voix en entourant d'un cercle le numéro précédant le nom du candidat (on a pu vérifier lors du dépouillement que cette règle a été observée de manière très stricte, tous les autres modes d'expression des voix donnant lieu à l'invalidité du bulletin de vote). Pour l'élection du maire, les électeurs disposaient d'une seule voix préférentielle, pour le conseil municipal d'autant de voix selon le nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription.

Les bulletins de vote ont été envoyés à la maison à tous les électeurs ce qui a été considéré par le groupe d'observateurs comme un risque de mise en cause du caractère secret du vote. Toutefois, il était fait obligation aux électeurs de se rendre dans les isolements pour procéder aux opérations de vote et notamment à la remise dans l'enveloppe officielle des bulletins de vote, l'enveloppe officielle n'étant remise à l'électeur que dans le bureau de vote après avoir vérifié sa qualité d'électeur.

Aux réserves exprimées par les observateurs, notamment à l'adresse des membres du Bureau du Parlement slovaque, il a été répondu que le Parlement avait beaucoup hésité, mais s'était finalement rallié à cette solution s'agissant des premières élections locales pour lesquelles se présentaient des candidats entièrement nouveaux et pas ou peu connus par les électeurs et que l'on avait cru nécessaire de leur donner la possibilité de se "familiariser" avec la liste des candidats, d'autant plus que les délais de la campagne électorale avaient été très courts. Il a également été précisé que ce système serait abandonné pour les prochaines élections. Le groupe des observateurs - compte tenu aussi de la stricte application de la procédure de vote dans les bureaux électoraux - a estimé que cette réponse était satisfaisante.

La Commission électorale nationale était responsable de l'organisation des élections. Y étaient représentés tous les partis qui présentaient des candidats dans au-moins 1/3 des communes. Dans chaque district (région d'environ 150 000 habitants) a été créée une Commission électorale de district réunissant tous les partis (ou coalition) qui ont présenté des candidats dans au-moins 1/3 des communes du district. Les bureaux électoraux composés de 5 membres minimum étaient constitués selon les mêmes principes et pouvaient faire appel à la Commission électorale de district à tout moment. Si dans une circonscription électorale moins de 5 partis avaient présenté des candidats, les membres restant du Bureau étaient nommés par la Commission électorale nationale.

Les électeurs étaient appelés à voter dans leur lieu de domicile permanent, quelquefois différent de leur résidence (étudiants, militaires, etc.). Ni le vote par correspondance, ni le vote par procuration n'étaient possibles. Par contre des "urnes volantes" étaient prévues pour des personnes malades ou dans l'impossibilité de se déplacer.

Pour le dépouillement des résultats, en cas d'égalité des voix il était prévu :

- dans le cas de candidats du même parti était déclaré élu celui qui serait en premier sur la liste des candidats présentée par le parti
- entre candidats de partis différents par simple tirage au sort.

La répétition du scrutin n'est prévue par la loi qu'en cas de recours et décision du tribunal compétent s'il estime la procédure illégale.

5. Les mouvements et partis politiques en présence (1)

Le système des partis et mouvements politiques est encore dans une phase évolutive en pays slovaque. Ainsi se présentaient aux élections 56 partis et 160 coalitions locales différentes entre ces partis, ainsi que des candidats indépendants.

Il y a tout d'abord les partis ayant formé la coalition gouvernementale de la République Slovaque à savoir :

- "Le peuple contre la violence" (équivalent Slovaque du Forum Civique)
 - . 46 députés au Conseil National Slovaque (CNS) (2)
 - . Son programme est d'inspiration centriste réformiste et comprend des intellectuels réformistes qui ont joué un rôle important dans la révolution de velours
 - . en coalition avec le parti d'initiatives hongroises (6 députés)

(1) La dénomination des partis est une traduction libre

(2) le CNS compte 150 sièges

- Le parti chrétien démocrate
 - . 31 députés au CNS (dont 8 de la branche hongroise du parti, dénommée parti démocrate chrétien hongrois)
 - . Programme d'inspiration centriste et chrétienne
- Le Parti démocrate
 - . 7 députés au CNS
 - . Programme d'inspiration libérale et sociale-démocrate

Les partis faisant partie de l'opposition

- Parti communiste
 - . 22 députés au CNS (dont 8 d'expression hongroise)
 - . Programme d'inspiration socialiste, mais favorable à une société démocratique
- Parti Nationaliste Slovaque
 - . 22 députés au CNS
 - . Programme d'inspiration nationaliste, se prononce d'un côté pour l'affirmation de l'indépendance slovaque à l'intérieur d'une Confédération tchécoslovaque et d'un autre côté pour une langue officielle unique dans le pays slovaque
- Mouvement politique pour la coexistence
 - . 14 députés au CNS (dont 13 d'expression hongroise et 1 d'expression ukrainienne)
 - . Programme engagé pour la défense de toutes les minorités du pays et en particulier représenté au sein de la minorité hongroise (1)
- Les Verts
 - . 6 députés au CNS
 - . Programme écologique mais laissant liberté à ses élus sur les autres questions

Il y a encore d'autres partis plus faibles, parmi lesquels on nous a signalé le Parti social démocrate et le Parti des libres citoyens.

(1) Il est un des principaux partis représentatifs de la minorité hongroise avec des positions plus radicales que les deux autres partis d'expression hongroise (parti pour l'initiative hongroise, chrétiens démocrates hongrois, communistes hongrois)

Etant donné la multitude des partis et le nombre important et la grande diversité des coalitions locales, les partis eux-mêmes avaient des difficultés à indiquer le nombre de leurs candidats. Les indications approximatives suivantes peuvent être rappelées :

- le parti communiste a présenté des candidats pour environ 50 % des sièges à pourvoir
- le parti nationaliste slovaque a présenté des candidats pour environ 40 % des sièges à pourvoir
- 25 % environ des candidats étaient indépendants

Les autres partis n'ont pas été en mesure d'avancer des chiffres précis.

A la question de l'existence de programmes définis au niveau de la Slovaquie et des instructions éventuelles données par les partis en matière de coalitions locales, les réponses données sont en général dans le sens de laisser les élus locaux libres de répondre aux problèmes concrets en application des objectifs définis au niveau national.

6. Les candidats en présence

Le nombre des candidats par rapport aux sièges à pourvoir et le choix pluraliste offert à l'électeur sont des critères importants pour une élection démocratique.

Dans des pays ayant accédé récemment à la démocratie et qui ne sont pas encore dotés de structures de parti bien implantées au plan local, il est souvent difficile de trouver des candidats. De plus les délais très courts dans lesquels ces élections ont été organisées rendent cette tâche de présentation des candidats encore plus difficile. De plus, les maires sortants, vu le changement de régime, étaient forcément limités. Même parmi les maires qui avaient déjà été cooptés après la révolution du 17 novembre 1989, seulement 20 % se sont représentés, la majorité ne souhaitant plus être responsables d'un travail difficile et astreignant.

Ceci explique la moyenne de candidats présentés fournis par le Ministère de l'Intérieur :

- en ville en général 4 candidats par siège à pourvoir
- dans les communes de dimension moyenne en général 2 candidats par siège à pourvoir
- dans les toutes petites communes, en moyenne 1 candidat par siège, étant entendu que dans 60 d'entr'elles aucun candidat n'a été présenté (dans ces cas limites on mettra en marche une procédure de fusion).

Toutefois il ne s'agit là que de moyennes car lors des visites des commissions électorales des districts et des bureaux de vote, on a pu constater qu'en tout cas à Bratislava et dans la zone du sud-est de la capitale la moyenne des candidats était plus élevée. Ainsi par exemple dans le district de Dunajská Streda (110.000 habitants, 64 communes) on a enregistré une moyenne de 2,5 candidats par siège (tant au poste de maire que de conseiller communal avec des cas de figure de trois ou quatre candidats au poste de maire). Dans la zone au sud-est de Bratislava on a remarqué relativement peu de candidats indépendants, les motivations politiques étant probablement plus fortes que dans d'autres régions du pays. Dans cette zone et dans tous les cas d'espèces pour ce qui est de la proportion d'habitants d'expression hongroise ou slovaque on a toujours observé une proportion très équitable entre les candidats des deux ethnies. En général le groupe a constaté un pluralisme des candidatures de parti et des coalitions locales sur une base très diversifiée. Ainsi par exemple, dans le district de Dunajská Streda, 12 partis présentaient des candidats, et dans le district de Nové Zámky 15 partis. Dans une seule ville moyenne comme Samorin, 6 partis étaient représentés.

En ce qui concerne les candidates femmes, le groupe a constaté qu'elles étaient fort peu nombreuses et que les partis devraient faire des efforts dans le domaine de l'égalité.

7. La campagne électorale

La campagne électorale a été assez brève, vu le délai court entre l'approbation de la loi électorale par le parlement et la date des élections. De surcroît les moyens à la disposition des partis et des candidats sont très limités.

L'essentiel de la campagne électorale a porté sur l'intervention des leaders politiques à la Radio et à la Télévision (240 minutes au total par partis) et au plan local par l'organisation de meetings électoraux plus ou moins bien suivis. Par ailleurs il y a eu une faible action par affiches et par publication de quelques journaux électoraux ou périodiques appartenant aux partis politiques.

Le financement de la campagne électorale est assurée par les partis ou les candidats eux-mêmes.

8. Visites des bureaux électoraux et des commissions électorales de districts

Comme cela était indiqué dans le programme, cette mission d'observateur a été possible grâce aux moyens logistiques (voitures, chauffeurs, interprètes et accompagnateurs) mis à la disposition par les autorités slovaques.

3 groupes ont été composés pour visiter Bratislava, les régions au Nord-Est, Sud-Est et Sud de la capitale, selon le programme indiqué au point 2 ci-dessus.

Les observateurs ont pu visiter librement plus de 30 bureaux de vote et une douzaine de commissions électorales régionales. Ils ont observé le fonctionnement des opérations de vote, se sont entretenus avec les membres représentant plusieurs partis, tant des commissions électorales régionales que des bureaux électoraux, et des simples électeurs pour un total d'une centaine d'entretiens.

Hors Bratislava, les bureaux de vote étaient très bien signalés et d'un accès facile. Par contre en ville il était plus difficile de les trouver, car insuffisamment signalés, au point que plusieurs électeurs ont déclaré avoir des difficultés pour savoir dans quel bureau voter, vu que ce renseignement ne leur avait pas été communiqué. Ceci peut expliquer en partie la plus faible participation au vote à Bratislava que dans les autres régions du pays (voir point 10).

Les observateurs ont pu visiter les bureaux de vote de leur choix et sans préavis et procéder librement à toutes les vérifications (urnes, isolements, bulletins de vote, affichage des candidats retirés, etc.). Ils ont librement pu observer les opérations de vote, poser des questions aux membres des commissions électorales et des bureaux de vote et poser toutes les questions concernant l'organisation du vote, son déroulement, la sécurité pendant le vote et le dépouillement. Les réponses obtenues ont été très satisfaisantes. Egalement les questions sur la vérification de la composition des bureaux électoraux (tant du point de vue des partis que des nationalités), et sur l'utilisation des langues ont reçu des réponses pleinement convaincantes.

Les opérations de vote se sont déroulées partout dans l'ordre et selon les modalités prescrites et les électeurs interrogés n'ont jamais semblé éprouver de difficultés à comprendre la façon de remplir le bulletin. Souvent le bulletin avait été préparé auparavant et mis selon les règles dans l'enveloppe officielle en utilisant les cabines de vote comme prescrit. Les personnes des deux sexes interrogées sur le risque de perte du caractère secret à cause de l'envoi à domicile du bulletin de vote n'ont pas semblé partager ces craintes et ont indiqué que c'était utile et normal. Dans les villages et petites villes les électeurs connaissaient personnellement les candidats et ont voté souvent sur base de confiance personnelle. Par contre à Bratislava les électeurs avaient des difficultés à connaître les candidats et se décidaient surtout grâce à leur appartenance politique. C'est là un enseignement que les autorités slovaques pourraient retenir pour les prochaines élections.

Quant au dépouillement, les observateurs ont pu vérifier qu'il se déroulait en bon ordre et selon l'application stricte des règles prévues par la loi. En particulier il était procédé au comptage correct selon le principe du double contrôle. On a pu faire observer dans certains cas l'application trop stricte des règles, certains bulletins étant éliminés indiquant néanmoins clairement la volonté du vote de l'électeur (par exemple nom souligné, cercle autour du nom au lieu du numéro du candidat).

L'impression générale de ces visites, sans exception, a été excellente. Les locaux de vote étaient fort bien tenus et organisés et les procédures de vote et de dépouillement exemptes de fraude et comparables à la pratique dans l'ensemble des pays d'Europe occidentale permettant l'exercice d'un vote tout à fait démocratique. Les représentants des partis rencontrés dans les bureaux de vote et au sein des commissions électorales régionales étaient satisfaits du déroulement des opérations de vote.

9. Contacts avec la presse et les média

Les observateurs et l'accompagnateur du secrétariat ont été interviewés plusieurs fois au début, pendant et à la fin de la mission. Des journalistes de la presse écrite et télévisée étaient présents au cours de quelques visites et ont filmé et pris des photos.

Il s'est même trouvé que Mme Lund lors de la visite d'un bureau de vote de Bratislava s'est trouvée par hasard en même temps que M. Dubcek, Président de l'Assemblée fédérale, qui procédait aux opérations de vote. Elle a été interviewée par la télévision conjointement au Président.

Une conférence de presse s'est déroulée le dimanche 25 novembre à 14 heures et tous les membres de la délégation ont été interviewés et ont répondu aux questions des journalistes. Les questions et réponses ont d'abord porté sur le déroulement des élections et de la mission d'observation, mais dans la deuxième partie les sujets abordés portaient sur la situation politique notamment la minorité hongroise et sur les observations faites par la délégation dans les régions où les deux nationalités se cotoient. Les membres de la délégation ont clairement indiqué quelles étaient leurs constatations unanimes (voir point 15 du rapport).

L'intérêt de la presse, presque exclusivement slovaque pour les conclusions de la mission était évident tant par le nombre de journalistes présents (un dimanche à 14h) - plus d'une vingtaine - que par le nombre des questions et les sujets abordés. Une interview des membres de la délégation a encore été effectuée par la télévision slovaque à la fin de la Conférence de presse.

10. Résultats des élections

La participation au vote, bien qu'inférieure aux prévisions du gouvernement, peut être considérée comme bonne, 63,75 %, voire très bonne si on la compare aux scores des élections locales dans l'ensemble des pays démocratiques en Europe. La participation a été plus forte dans la partie Est et Sud Est du pays (où se trouvent les minorités linguistiques), 60-70 %, que dans la partie occidentale et centrale, 50-65 % ou plus faible encore à Bratislava, 44,50 %.

Ce taux doit être évalué encore plus positivement si on tient compte de l'absence de vote par correspondance ou par procuration, alors que les électeurs étaient appelés à voter à leur domicile permanent quelquefois différent de leur résidence temporaire. Il est certain toutefois qu'une partie de l'absentéisme a été motivée par la déception de voir les problèmes économiques et sociaux trop lentement résolus.

Les résultats des partis, évalués en sièges obtenus, ont été les suivants (à la date du 27 novembre) :

- Parti chrétien démocrate (y compris le parti CD hongrois)	27,40 %
- Mouvement du Peuple contre la violence (Forum Civique)	20,40 %
- Communistes	13,60 %
- Candidats sans parti	8,40 %
- Candidats indépendants	4,40 %
- Mouvement pour la Coexistence	6,30 %
- Parti national slovaque	3,20 %
- Parti démocratique	2,30 %

Il est clair que la coalition gouvernementale a maintenu sa majorité malgré la présence de candidats indépendants (pour un total de 12,8 %). Les communistes ont maintenu à peu près leur position des élections nationales de juin 1990, tandis que le parti national slovaque a connu une réelle défaite (en passant de 14 % à 3,20 %) sauf dans la ville et la banlieue de Bratislava (voir ci-dessous).

Le mouvement coexistence a recueilli moins de mandats que pendant les élections nationales en passant d'environ 9,5 % à 6,30 %.

Toutefois les comparaisons entre les deux élections peuvent difficilement être faites compte tenu de la nature diverse du scrutin et du mode d'élection différent.

A Bratislava-ville a été élu le candidat de la coalition gouvernementale, M. Peter Kresanek et les sièges du Conseil communal se répartissent comme suit :

- Mouvement du peuple contre la violence	31
- Parti national slovaque	18
- Chrétien démocrate	11
- Communiste	2
- Verts	2
- Mouvement pour les citoyens libres	2
- Coexistence	1
- Indépendants	4

Dans les districts de la banlieue autour de la capitale ont été élus au total :

- Mouvement du peuple contre la violence	167
- Chrétien démocrate	123
- Parti national slovaque	62
- Parti démocrate	43
- Verts	16
- Communistes	11
- Mouvement des citoyens libres	8
- Coexistence	8
- Indépendants	12

On peut encore observer que si à l'intérieur de la coalition gouvernementale, le parti chrétien démocrate l'emporte au niveau du pays, il a bâti sa victoire plus à la campagne que dans l'agglomération de Bratislava où le mouvement du peuple contre la violence l'a emporté. De même les communistes sont plus forts à la campagne qu'à Bratislava. Il en va par contre autrement pour le parti national slovaque qui doit son existence principalement à sa force dans l'agglomération de Bratislava.

11. Problèmes politiques et situation des minorités

Au cours des nombreux contacts auxquels une telle mission donne lieu de nombreuses questions ont été abordées et notamment deux problèmes politiques d'actualité ont été discutés, à savoir d'une part la place du pays slovaque dans le cadre de la Tchécoslovaquie et de l'Europe et d'autre part les problèmes des minorités et les questions linguistiques.

11.1 la place du pays slovaque en Tchécoslovaquie et en Europe

Cette question a été exclusivement abordée au cours des rencontres avec les représentants des partis et du Conseil national slovaque.

Les représentants du Parti national slovaque au sein de la Commission électorale nationale ont indiqué que leur parti est pour une Slovaquie indépendante et pour l'égalité des citoyens dans toutes les Républiques. Le Vice-président de la Commission pour l'administration de l'Etat et l'administration des autorités locales du Parlement, se définissant comme membre de l'aile modérée du Parti national slovaque, a précisé que son parti et en tout cas le courant auquel il appartient n'est pas contraire au maintien de la Tchécoslovaquie, mais contraire au maintien d'une bureaucratie inutile de 17 000 fonctionnaires au niveau fédéral, alors que l'essentiel doit se décider dans les deux Républiques.

Le représentant du Parti communiste au sein de la Commission électorale nationale s'est prononcé pour une redéfinition des partages des compétences entre la Fédération et la République Slovaque.

Le représentant du parti des libres citoyens s'est prononcé pour une Confédération dotée d'une seule Chambre issue des deux parlements des Républiques, une monnaie commune et une Banque centrale unique et une entente des deux Républiques pour ce qui est de la politique extérieure.

Le représentant du mouvement du peuple contre la violence (Forum Civique) a indiqué que son mouvement et l'ensemble de la coalition gouvernementale est favorable à une Fédération, mais dotée de pouvoirs plus faibles que maintenant et selon une nouvelle modification des compétences telles que proposées par le Conseil national slovaque.

Le représentant des Verts, tout en indiquant que son mouvement n'avait pas une politique arrêtée sur ce point, s'est néanmoins ralié à la position de la coalition gouvernementale.

Le Président du Conseil national slovaque, M. Miklosko du mouvement du peuple contre la violence, a indiqué que son pays a besoin maintenant d'une période de calme et de paix sans bouleversements institutionnels pour résoudre les vrais problèmes socio-économiques et la consolidation de la démocratie. Il avait l'impression que la période des radicaux présents dans certains courants politiques est en train de passer et que si les élections locales confirmaient la coalition il était optimiste pour l'avenir de son pays dans le cadre d'une fédération tchèque et slovaque (les résultats semblent bien lui donner raison). Bien sûr a-t-il avoué des erreurs sont possibles pour une jeune démocratie, mais on les corrigera. Ce qui importe à son avis c'est la direction générale à prendre.

Quant aux relations avec le Conseil de l'Europe, M. Klepáč, Vice-Président du conseil national slovaque (Chrétien démocrate) nous a exprimé sa satisfaction de recevoir une deuxième délégation du Conseil de l'Europe après la Commission des pays non membres de l'Assemblée parlementaire, ce qu'il interprète comme une certaine reconnaissance européenne de la République slovaque. Il a toutefois estimé que le Conseil de l'Europe devrait revoir ses structures de coopération afin de faire face aux nouvelles réalités, d'un côté la Confédération et de l'autre les Républiques (1).

Plus tard dans la discussion les représentants du parti national slovaque ont lancé le mot "nous sommes pour une Europe des Nations Unies" par opposition à une "Europe des Etats Unis". Un membre de la Délégation a commenté "mais il s'agit de l'Europe des régions". Le premier a répliqué "l'Europe des régions autonomes".

Ce dialogue est indicatif des notions encore floues qui se cachent derrière les mots "Fédération", "Confédération", et "Républiques autonomes". En tout cas il ne semble pas que la très grande majorité des slovaques souhaite faire sécession, mais plutôt affirmer leur identité et leur autonomie.

11.2 La situation des minorités

Cette question a été discutée avec les représentants des partis, les représentants officiels et a aussi fait l'objet de nombreuses discussions lors de la visite des bureaux électoraux, tant avec les membres de ces bureaux qu'avec les simples électeurs.

La délégation avait pu auparavant s'informer sur l'actualité des problèmes et la nouvelle loi sur l'utilisation de la langue officielle, le slovaque. Elle a donc pu se faire une idée assez précise de ces problèmes et de la situation réelle sur le terrain pour ce qui est de la minorité hongroise, mais pas les autres.

Tout d'abord il y a lieu de rappeler brièvement la position des partis.

Le représentant du Parti national slovaque estimait que les minorités doivent être traitées à égalité sur tout le territoire de la République et estime que si la République tchèque est prête à respecter les minorités slovaques sur son territoire, il ne voit pas d'inconvénient à accorder les mêmes droits à la minorité hongroise en pays slovaque. Par contre un membre du CNS du même parti, mais de l'aile modéré, a estimé que dans les zones

(1) Le parti chrétien démocrate est plutôt partisan d'une Confédération

concernées les populations de langue hongroise et slovaque cohabitent et vivent en paix, si des extrémistes n'essayaient pas de fomenter des tensions à des fins politiques. Il fait confiance à la sagesse des nouveaux élus pour gérer la situation selon des règles de tolérance.

Le représentant du Parti communiste estime que les minorités avaient été opprimées par l'ancien régime et son parti est favorable à une société basée sur les principes démocratiques.

Le représentant du parti des libres citoyens estime aussi qu'il n'y a pas de problèmes de tension entre les populations, mais que les problèmes sont créés par des agitateurs. Il précise que la minorité hongroise en pays slovaque a beaucoup plus de droits que la minorité slovaque en Hongrie.

Le représentant du mouvement du peuple contre la violence, au nom des partis de la coalition, estime que, concernant les minorités, il faut apprendre à vivre en démocratie, et tenir compte de l'expérience de l'histoire.

Les Verts laissent pleine liberté à leurs membres pour ce qui est de la politique en faveur des minorités.

Les représentants du mouvement Coexistence font du problème de toutes les minorités leur principal objectif politique. Ils admettent que la Constitution depuis 1968 reconnaît l'existence de 4 minorités linguistiques, à savoir les Hongrois, les Ukrainiens, les Allemands et les Polonais, mais sans possibilité de recourir à un tribunal d'arbitrage pour faire respecter leurs droits. La nouvelle constitution fédérale doit marquer des progrès en la matière.

Un représentant du parti d'initiatives hongroises (en coalition avec le mouvement du peuple contre la violence) estime qu'entre 1945 et 1948 les minorités hongroises n'avaient aucune représentativité au niveau politique, alors qu'après 1948 au sein du Conseil National Slovaque, cette représentation proportionnelle a pu être facilement réalisée au sein de la liste du parti unique. Dans un système démocratique il est en théorie moins facile de garantir une telle représentation proportionnelle. Il estime toutefois la situation très satisfaisante car la minorité hongroise est représentée à travers plusieurs partis. Ainsi actuellement au sein du Conseil national slovaque la population d'expression hongroise, représentant 11 % de la population, dispose de 17 % de députés (28 députés sur 150) répartis sur quatre partis dont 2 faisant partie de la coalition gouvernementale (voir les chiffres plus détaillés au point 5 de ce rapport). Au sujet des élections locales un projet de loi sur la garantie de la représentativité des minorités n'a pas été retenu, mais en fait les partis se préoccupent d'assurer une représentativité des minorités. On verra ensuite les résultats et si nécessaire on va créer des "Ombudsmen" pour les minorités.

Le Président du Conseil national slovaque s'est dit convaincu de la capacité du gouvernement de garantir la paix entre nationalités malgré l'agitation créée à des fins politiques par certains extrémistes. Il s'agit de garantir un "standard européen" en la matière, à partir de la situation actuelle et des conditions historiques et visant la nécessaire évolution vers plus de démocratie, même si des erreurs de parcours peuvent être faites compte tenu des compromis difficiles à réaliser. Mais il faudra observer l'expérience et modifier les lois si elles se révèlent insatisfaisantes ou dépassées. Même un mauvais compromis vaut mieux que rien ou une régression (1).

La délégation des observateurs ainsi informée a tenu à procéder à un examen très attentif sur le terrain en procédant à de nombreuses interviews tant avec de simples électeurs et des responsables des bureaux de vote (plus d'une cinquantaine d'interviews et quelques discussions approfondies).

Bien que ces interviews et discussions ont été menés de manière séparée par les trois groupes et dans des situations très diverses (zones à forte majorité hongroise, à faible majorité hongroise ou slovaque ou à majorité slovaque) les conclusions étaient absolument unanimes.

Dans l'ensemble de ces régions la situation a paru aux observateurs très satisfaisante, il règne un grand esprit de tolérance et une situation de très large bilinguisme. La plupart des lieux publics et officiels (mairies, maisons de la culture, etc.) pratiquent le bilinguisme très couramment. Les fonctionnaires répondent naturellement dans la langue dans laquelle ils sont interpellés. Les documents dans les mairies sont souvent bilingues, en tout cas toujours en langue slovaque.

Le système scolaire (jusqu'au baccalauréat et à l'école supérieure de formation des instituteurs) prévoit le libre choix des deux langues slovaque et hongroise et en général ce choix fait qu'il y a plus de classes slovaques proportionnellement au pourcentage de la population. Afin de garantir ce choix on pratique un système de classes très peu nombreuses avec une moyenne de 15 élèves par classe et dans certains cas (ville de Samorin) descendant jusqu'à 6 élèves dans quelques classes, afin d'éviter des critiques possibles conduisant à la fermeture des classes (il s'agissait de classes slovaques en l'occurrence). Dans un ou deux cas on nous a fait état de quelques problèmes ponctuels créés par des "mauvais gens comme il en existe partout". La communauté hongroise dispose de plusieurs journaux périodiques, de plusieurs heures d'émission à la radio, mais seulement de 45 minutes hebdomadaires de programme de télévision.

Un grand nombre de personnes interrogées ont estimé que sur place il n'y a pas de problème et ont ajouté qu'ils souhaitent que cessent les pressions extérieures (2) venant de personnes qui ne connaissent pas les problèmes de cohabitation de minorités et voudraient "leur faire dire" qu'il existe des problèmes. Certains ont clairement fait comprendre que la loi récemment prévue par le Conseil national slovaque, bien qu'assez vague, était inutile à leurs yeux, voire sur certains points inopportune. En particulier l'obligation de traduire le nom des villes et villages a créé un problème évident.

(1) Il fait visiblement allusion à la récente loi sur la langue officielle slovaque

(2) Venant des 2 côtés extérieurs à cette zone bilingue

La délégation des observateurs en a tiré la conclusion qu'il s'agit d'une situation de bilinguisme tout à fait satisfaisante et acceptée par la population locale et qu'à certains égards, notamment en matière scolaire, on peut la considérer comme exemplaire au sens du projet de Charte européenne sur les langues régionales et minoritaires. La délégation a été convaincue que sans des interférences extérieures à ces régions d'éléments extrémistes on ne peut qu'être optimiste sur l'évolution. Il faudra toutefois veiller à éviter des mesures mal perçues et préserver par des mesures de discrimination positive le respect de la situation actuelle.

13. Conclusions

La délégation d'observateurs a unanimement constaté qu'il s'est agi d'élections municipales pluralistes démocratiques, libres, équitables et très bien organisées. Elle a également observé que ce caractère a été reconnu par la presque totalité des partis et mouvements politiques qui n'ont pas soulevé d'objections ni sur le système de vote ni sur l'organisation des élections.

Sur la base d'une part des observations de la situation politique du pays et en particulier de la situation satisfaisante des minorités qu'elle a pu examiner, la délégation est convaincue que la République slovaque, par ces élections locales, a franchi un deuxième pas fondamental vers l'exercice d'une vraie démocratie et la recherche d'un climat de paix et de tolérance nécessaire pour le pays.